

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session du Comité pour les plantes
Lima (Pérou), 3 – 8 juillet 2006

Annotations aux espèces inscrites aux Annexes II et III

PLANTES MEDICINALES

Composition (telle que décidée par le Comité)

Président: Uwe Schippmann (Allemagne)

Membres: Les observateurs du Canada, de la Chine, des Etats-Unis d'Amérique et d'*American Herbal Products Association*.

Mandat

Indiqué dans le document PC16 Doc.17.1

Discuter et prendre une décision au sujet des questions soulevées au point 18.

Clarifier la définition de "produit pharmaceutique" donnée dans la nouvelle annotation #10 proposée.

Conformément à la décision 13.52:

Le Comité pour les plantes préparera des projets de propositions d'amendements aux annexes à ce sujet, que le gouvernement dépositaire soumettra à la 14^e session de la Conférence des Parties.

Recommandations

Le groupe de travail recommande au Comité pour les plantes:

1. d'approuver les modifications proposées pour les annotations figurant dans les tableaux 1 et 2 du document PC16 Doc. 17.1 énoncées aux points 7 à 15 mais
 - a) de supprimer le mot "pharmaceutique" de la révision proposée de #10 dans le tableau 2 du document PC16 Doc. 17.1;
 - b) d'annoter *Hydrastis canadensis* en indiquant "Sert à désigner les parties souterraines (c'est-à-dire les racines et les rhizomes): intactes, partielles et en poudre"; et
 - c) d'annoter *Podophyllum hexandrum* avec #10 comme indiqué dans la recommandation a) ci-dessus;

2. que, conformément à la décision 13.52, l'autorité scientifique de l'Allemagne prépare un projet de proposition d'amendement unique concernant les recommandations 1 à 4;
3. qu'un glossaire de termes similaire au tableau 3 du document PC 16 Doc. 17.1, dont un projet sera soumis dans la proposition d'amendement, soit inclus dans l'Interprétation des annexes après la CdP14.